

Commune de MARBOIS (Eure)
Projet PROCES-VERBAL
SEANCE DU 23 MAI 2024

En exercice	Présents	Votants
19	15	18

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de MARBOIS, légalement convoqués le 17 mai deux mille vingt-quatre se sont réunis à la mairie de MARBOIS, en séance public, sous la présidence de Monsieur Éric WOHLSCHLEGEL.

Etaient présents :

WOHLSCHLEGEL Éric, BAUDOUIN Véronique, BRUN Arnaud, DAVID Antoine, GAUTHIER Régis, GREARD Juliette, JACQUES Laëtitia, LOUVARD Evelyne, MAHIEUX David, QUEMIN Michel, SAMAIN Chantal, SAMPERS Cécile, SAMPERS Colette, SAUPIN Pierre-Michaël, TREHARD Frédéric.

Absents excusés :

GIRARD Patrice
FERARD Odile
SIMON Cyril
PASQUIER Sandrine

Absents :

Pouvoirs donnés :

GIRARD Patrice donne pouvoir à TREHARD Frédéric
FERARD Odile donne pouvoir à Évelyne LOUVARD
SIMON Cyril donne pouvoir à Arnaud BRUN

Secrétaire de séance :

JACQUES Laëtitia

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 18 avril 2024
2. Tirages au sort Jurés d'Assises
3. Vote des subventions 2024
4. Location d'une balayeuse avec chauffeur
5. Curage bassin - Chanteloup - Saint Ouen
6. Reconduction du dispositif de tarification sociale de cantine à 1€
7. Achat d'une friteuse à gaz

DELIBERATIONS :

Délibération 2024.05.033	Tirages au sort Jurés d'Assises
Délibération 2024.05.034	Vote des subventions 2024
Délibération 2024.05.035	Location d'une balayeuse avec chauffeur
Délibération 2024.05.036	Curage bassin - Chanteloup - Saint Ouen
Délibération 2024.05.037	Reconduction du dispositif de tarification sociale de cantine à 1€
Délibération 2024.05.038	Achat d'une friteuse à gaz

Monsieur le Maire fait l'appel.
Ouverture de la séance à 19 h 09.

Approbation du procès-verbal du 18 avril 2024

Pas de remarque. Monsieur le Maire et le secrétaire de séance du 18 avril 2024 signent le document.

Monsieur le Maire passe à la lecture du premier dossier.

Tirages au sort des jurés d'assises

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit procéder au tirage au sort des jurés d'assises à l'aide de la liste électorale.

Vu l'arrêté n° DCL/BCE/2024/567 en date du 19 mars 2024, il convient de tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectorale. Monsieur le Maire propose donc de procéder au tirage au sort de trois jurés.

Monsieur le Maire demande un volontaire pour le tirage.

Personne proposé pour effectuer le tirage : BAUDOUIN Véronique

Des chiffres de 0 à 9 sont déposés dans trois pochons opaques. Il est procédé au tirage des centaines, des dizaines et des unités pour chaque personne :

Tirage au sort de la première personne :

Centaine : 7
Dizaine : 4
Unité : 4

Le numéro **744** correspond à Monsieur VOISIN Franck né le 18/07/1981
Domicilié 20 rue de Saint Ouen - Chanteloup - 27240 MARBOIS

Tirage au sort de la deuxième personne :

Centaine : 1
Dizaine : 1
Unité : 3

Le numéro **113** correspond à Monsieur CADET Lorris née le 04/03/1999
Domicilié 4 rue de la Mare Doucet - Saint-Denis-du-Béhélan - 27160 MARBOIS

Tirage au sort de la troisième personne :

Centaine : 5
Dizaine : 4
Unité : 4

Le numéro **544** correspond à Madame MENARD Thiphaine née le 29/06/1994
Domicilié 733 rue des Boulais (ancienne adresse : 2 rue de la Mare d'Ancy) - Le Chesne - 27160 MARBOIS

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

N'ayant pas de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents :

- ACCEPTE les trois personnes tirées aux sorts.

Délibération n° 2024.05.033

Départ de Évelyne LOUVARD à 19h22.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame BAUDOIN Véronique pour le second dossier.

Vote des subventions 2024

Monsieur le Maire donne lecture du tableau 2024 des subventions des associations retenu par la commission de Manifestations/Événements en date du 06 mai 2024.

NOM DES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	2023	2024			
	Subventions Versées	Montants Des Subventions Demandées	Propositions Commission	Dépôt d'un Dossier	Montants Attribués par le C.M.
ASSOCIATIONS MARBOIS					
Ages tendre et tête de Marbois	350	700	500	OUI	500
Ages tendre et tête de Marbois (exceptionnel sortie Honfleur)	500	500	500	OUI	500
Association des Parents d'élèves APE	500	1 000	700	OUI	700
Le Chesnon	600	600	700	OUI	700
Mini Z	0	300	100	OUI	100
Société de Chasse de St Denis du Béhélan	100	?	150	OUI	150
Société de Chasse Le Chesne	100	100	150	OUI	150
Société de Chasse Les Essarts	0	?	150 *	NON	150*
Folk'n Trad	150	300	200	OUI	200
Société d'Aviculture	200	600	300	OUI	300
TOTAL (1)	2 500		3 450		3 450
ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES					
ACPG (Anciens combattants)	0	0	100 *	NON	100*
Téléthon	150	150	150	OUI	150
Resto du Cœur	200	300	200	OUI	200
Croix Rouge Française Breteuil	150	150	150	OUI	150
SPA de l'Eure	50	1 000	50	OUI	50
ADMR Breteuil	300	?	100 *	NON	100*
Musée Vie et Métiers d'Autrefois	60	60	0	OUI	0
SOS Solidarité Damville	200	200	200	OUI	200
Amicale des Sapeurs-Pompiers	150	?	150 *	NON	150*
MJC Damville	0	?	100	OUI	100
APE – Collège Aime Charpentier	0	500	100	OUI	100
TOTAL (2)	1 510		1 300		1 510
AUTRES ASSOCIATIONS					
ARRAPA	50	?	50	OUI	50
PREHANDYS 276	0	?	50	OUI	50
Becquerel pour la Vie (Lutte contre le Cancer)	0	?	50	OUI	50
TOTAL (4)	50		150		150
TOTAL (1+2+3)	4 060 €		4 900 €		4 900 €

*Sous réserve de dépôt de dossier

Monsieur le Maire rappelle que la mairie est abonnée à Amis et Monuments des Sites de l'Eure (50€), Fondation du Patrimoine (120€) et La Dépêche de Verneuil (50€).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur chaque association et accepter l'attribution du montant défini par la commission.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur GAUTHIER Régis et Madame SAMPERS Cécile interrogent sur la raison pour laquelle le montant est supérieure à celui demandé.

Monsieur le Maire répond que la mairie verse la même somme depuis plusieurs années, donc il suggère d'augmenter le montant, car ces associations apportent une grande contribution à la commune.

N'ayant pas de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par **14 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS**

Si ABSTENTION, identité des personnes : BAUDOIN Véronique, BRUN Arnaud et SIMON Cyril

- ACCEPTE les associations et les montants proposées par la commission Manifestations/Événements, telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

Délibération n° 2024.05.034

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur QUEMIN Michel pour la lecture du troisième dossier.

Location de balayeuse avec chauffeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté trois fournisseurs pour la location d'une balayeuse avec chauffeur pour nettoyer les rue d'Evreux D55 (Les Essarts), rue du souvenir (Saint-Denis-du-Béhélan), rue de la Mairie (Le Chesne) et rue des Ecoliers.

Entreprise	Nature des travaux	N° de devis	Montant HT	Montant TTC
La Signalisation Routière	Location d'une balayeuse avec chauffeur ½ journée (4 heures)	24/0845	420,00 €	504,00 €
GTP Groupe Guérin	Location d'une balayeuse avec chauffeur 1 journée Nettoyeur haute pression	24/0342	1 000,00 €	1 200,00 €
Maillot	Location d'une balayeuse avec chauffeur ½ journée (4 heures)	DC2024-001211	590,00 €	708,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la société "La Signalisation Routière", pour un montant de 420,00 € HT, soit 504,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

N'ayant pas de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents,

- AUTORISE Monsieur le Maire à retenir la société "La Signalisation Routière" pour un montant de 420,00 € HT, soit 504,00 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et à inscrire les dépenses en section de fonctionnement sur le budget 2024.

Délibération n° 2024.05.035

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur QUEMIN Michel pour la lecture du sujet suivant.

Curage bassin de Chanteloup - rue Saint Ouen

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'entretenir l'entrée du bassin de Chanteloup qui fait office de trop plein au point défense incendie et sert également à l'évacuation des eaux rue de Saint Ouen.

Après accord du propriétaire, deux devis ont été demandés :

Entreprise	Nature des travaux	N° de devis	Montant HT	Montant TTC
SDTP	Installation de chantier avec signalisation, débroussaillage et curage sur une longueur de 15ml en domaine privé, fourniture et pose d'un regard béton 50X50 couvert d'une grille fonte 250Kn et fourniture et pose en tranchée d'une canalisation PVC diamètre 250 sablage et remblais compris.	TL/2024/02 014	2 040,00 €	2 448,00 €
JD TP	Nettoyage du verger, élagage des bordures, évacuation des végétaux, curage partiel du verger. Création d'un avaloir, terrassement, pose de caniveau cc1 sur 5m de long, sur béton dosé à 350kg/m3, remise en état du terrain	2024-000063	2 750,00 €	3 300,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la société SDTP, pour un montant de 2 040,00 € HT, soit 2 448,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur GAUTHIER Régis s'interroge sur la nécessité de procéder à l'élagage de la végétation.
Monsieur QUEMIN Michel affirme que oui, c'est une obligation.

N'ayant pas de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 15 Voix POUR, 1 Voix CONTRE, 0 ABSTENTION

Si voix CONTRE, identité des personnes : SAMAIN Chantal

- AUTORISE Monsieur le Maire à retenir la société SDTP pour un montant de 2 040,00 € HT, soit 2 448,00 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et à inscrire les dépenses en section d'investissement sur le budget 2024.

Délibération n° 2024.05.036

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur TREHARD Frédéric pour la lecture du dossier suivant.

Reconduction du dispositif de tarification sociale de cantine à 1,00 €

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 08 juillet 2021 instaurant le dispositif du repas de cantine à 1€ assorti d'une convention triennale de tarification sociale des cantines scolaires.

Rappel :

L'objet de cette convention lancée en septembre 2018 pour le compte et au nom du Ministère des solidarités et de la santé, est de mettre en place une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et de conforter les droits fondamentaux des enfants et réduire les privations au quotidien.

Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis aux enfants et donner à chacun les moyens de réussite, l'Etat soutient la mise en place par les collectivités des tarifications sociales des cantines scolaires.

A cette fin, il verse une aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal de 1€, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon le quotient familial. Cette grille doit comporter au moins trois tranches, dont au moins une inférieure ou égale à 1€ et une supérieure à 1€.

Après le 1^{er} janvier 2024, les communes peuvent souscrire un engagement supplémentaire : mettre tout en œuvre pour atteindre la loi EGAlim. L'aide versée par l'Etat passera alors à 4€ par repas. La commune doit inscrire sa cantine sur le site gouvernemental et télédéclarer annuellement ses données d'achat si possible dès 2024, impérativement en 2025.

Dans ce contexte, Monsieur Le Maire souhaite renouveler l'adhésion au dispositif « cantine à 1€ » et souscrire un engagement supplémentaire à EGAlim.

Il convient donc d'asseoir les tarifs sur des tranches de tarification en fonction du Quotient Familial (QF).

Dans le respect des éléments qui précèdent, il est proposé au conseil municipal :

- De fixer la tarification sociale pour une durée illimitée, à compter du 01/08/2024, comme suit :

Quotient Familial	Prix repas
QF >0 et < ou = 1 000	1.00 €
QF >1 001 et < ou = 1 500	2.50 €
QF >1 501	3.50 €

- D'autoriser le renouvellement de l'adhésion au dispositif « cantine à 1 € »
- De souscrire un engagement supplémentaire à EGAlim

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

N'ayant plus de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents,

- AUTORISE Monsieur le Maire de fixer la tarification sociale pour une durée illimitée, à compter du 01/08/2024, somme suit :

Quotient Familial	Prix repas
QF >0 et < ou = 1 000	1.00 €
QF >1 001 et < ou = 1 500	2.50 €
QF >1 501	3.50 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion au dispositif « cantine à 1 € »
- AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire un engagement supplémentaire à EGAlim

Délibération n° 2024.05.037

Monsieur le Maire passe à la lecture du dossier suivant.

Achat d'une friteuse à gaz

Les associations communales se sont réunies le 14 mars 2024 à la mairie de Marbois.

Lors de cet échange il a été évoqué que les friteuses utilisées pour les manifestations (Ex : Cinéma Plein Air) ne sont pas adaptées, elles sont trop petites et énergivores.

Il est rappelé qu'une somme de 2 000,00 € TTC a été inscrite au budget 2024 pour l'achat de matériel qui sera mis à disposition des associations.

Différents fournisseurs ont été sollicités pour obtenir plusieurs devis. Seule la société CF Cuisine répond à notre cahier des charges (Friteuse à gaz, entièrement en inox, capacité de 12 litres, cuisson de 30 kg de frites par heures) pour un montant de 1 630,00 € HT, soit 1 956,00 € TTC.

Les autres fournisseurs offrent des modèles soit trop petits, soit trop grands ou ne propose pas de friteuse à gaz.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une friteuse à gaz et de retenir la société CF Cuisine (fournisseur avec lequel nous travaillons régulièrement pour la cuisine de l'école), pour un montant de 1 630,00€ HT, soit 1 956,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

N'ayant pas de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents,

- AUTORISE Monsieur le Maire à retenir la société CF Cuisine pour un montant de 1 630,00 € HT, soit 1 956,00 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et à inscrire les dépenses en section d'investissement sur le budget 2024.

Délibération n° 2024.05.038

INFORMATIONS

Monsieur le Maire aborde le sujet des élections Européennes qui se dérouleront le 09 juin 2024 et remet le calendrier à chaque conseiller.

Monsieur QUEMIN Michel fait un compte-rendu sur l'aménagement de la rue de Gouville. Il suggère la création d'un bassin pour évacuer l'eau de la rue qui se déverse dans les propriétés. Le département serait en charge du tapis de voirie et la commune devrait régler l'installation des bordures. Le montant total à payer pour la commune serait d'environ 80 000 €.

Le Conseil n'est pas favorable et demande l'étude d'une autre option en raison du coût élevé du reste à charge.

Monsieur le Maire sollicite une analyse des chemins ruraux. Nous avons reçu les plans de Monsieur DEGROOTE. La première commission de voirie aura lieu le 13 juin à 18h00.

Monsieur QUEMIN Michel annonce les personnes qui devront être présentes à la Commission de Voirie (SAMPERS Colette, GAUTHIER Régis, MAHIEUX David, SAMPERS Cécile et SIMON Cyril). Il propose une réunion avant la commission voirie.

Monsieur TREHARD Frédéric fait savoir aux membres du conseil municipal que les enfants de CM2 sont partis en classe verte et qu'ils sont bien arrivés. Les élèves de CE1 et CE2 se rendront à GRANVILLE à la fin du mois de mai pour une durée de 3 jours.

Monsieur le Maire informe que Monsieur SIMON Cyril a envoyé un courriel pour signaler que la pose des dos d'âne n'est pas réglementaire.

Monsieur le Maire a répondu au mail de Monsieur SIMON Cyril que les travaux ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA mandatée par l'INSE (Interco Normandie Sud Eure), en accord à la convention signée entre les parties.

Le Département a étudié le projet et validé notre requête (avec deux ou trois préconisations que nous effectuerons) afin d'obtenir une subvention au titre des AMENDES DE POLICE.

Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous est prévu avec La Poste le 30 mai 2024 à 9h00 afin de collecter de potentielles subventions pour les travaux d'économie d'énergie.

Monsieur QUEMIN Michel rappelle que le mercredi 29 mai à 17h00 se tiendra la formation sur "Les Geste qui Sauvent".

Madame SAMPERS Colette, Monsieur DAVID Antoine, Madame SAMPERS Cécile, Monsieur BRUN Arnaud, Monsieur QUEMIN Michel, Monsieur TREHARD Frédéric et Monsieur le Maire seront présents.

N'ayant pas d'autre sujet à aborder, la séance est levée à 20 h 45.

Arrêté et signé à la séance du 19 juin 2024

LE MAIRE
Éric WOHLSCHLEGEL



LA SECRETAIRE DE SÉANCE
JACQUES Laëtitia

